



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accréditations définitives pour deux polices intercommunales

La Police Nord vaudois et la Police du Chablais vaudois obtiennent leur accréditation définitive. Regroupant respectivement onze et trois communes, elles remplissent les critères fixés et la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise. Suite aux préavis favorables de la commission d'accréditation, de la Direction opérationnelle (DO) et du Conseil cantonal de sécurité (CCS), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) a procédé à ces deux nouvelles attributions.

La Police Nord Vaudois, couvrant les territoires des communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Method, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes et Yverdon-les-Bains et la Police du Chablais vaudois les territoires des communes d'Aigle, Bex et Ollon, ont présenté respectivement le 22 février 2017 et le 2 mai 2016 une demande d'accréditation définitive auprès du Département en charge de la sécurité, conformément à la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Les 21 et 25 septembre 2017, la commission d'accréditation s'est déplacée, conformément au processus en vigueur, respectivement dans les locaux de la Police Nord vaudois et dans ceux de la Police du Chablais vaudois, pour procéder à la visite. Les exigences de la loi ont été évaluées et contrôlées: effectifs policiers garantissant un engagement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et affectés aux missions générales de police (MGP), organisation de la conduite du corps de police et mise en place du système de gestion de la qualité.

Suite aux préavis favorables de la commission d'accréditation et de la DO, le CCS a également proposé au Département responsable de procéder à l'accréditation définitive des deux entités.

Après l'Association Police Lavaux, Police Riviera, la Police de l'Ouest lausannois et la Police municipale de Lausanne, ces cinquième et sixième accréditations ont été

remises à la Police du Nord vaudois et à la Police du Chablais vaudois par la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, présidente du CCS et cheffe du DIS.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 2017

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 ; Valérie Jaggi Wepf, présidente du CODIR PNV, 079 377 41 12 ; Daniel Hediger, président du CODIR EPOC, 076 570 44 18

Légende photo

Photo ARC Sieber